

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Renouvellement des conseils de quartier

Pour placer tous les habitants au cœur de cette instance citoyenne du territoire, la Ville a sollicité des candidatures d'habitants et d'acteurs socio-économiques volontaires ainsi que des habitants tirés au sort sur les listes électorales. Les conseils de quartier exploratoires seront constitués selon la répartition suivante : 35% d'habitants volontaires, 30% d'acteurs de quartier et 35% d'Annécien tirés au sort dans la liste électorale.

- **La Ville a procédé au tirage au sort parmi les 500 candidatures reçues**

Plus de 500 habitants et 80 représentants de structures socio-économiques ont répondu à l'appel à candidature lancé mi-octobre, pour participer à la phase de co-construction des conseils de quartier exploratoires de la Ville.

Afin de sélectionner les 96 membres « volontaires » et les 84 représentants de structures socio-culturelles (8 habitants et 7 représentants pour chacun des 12 quartiers), un tirage au sort parmi les candidatures reçues, a eu lieu le mardi 22 décembre, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le tirage au sort a été réalisé en présence d'élus et sous la direction de Pierre-Louis Massein, maire délégué de Meythet. Les candidats seront progressivement informés des résultats par téléphone par les maires délégués, courant janvier.

- **Nouvelle étape, le tirage au sort dans la liste électorale**

La Ville tient à affirmer que tout citoyen est légitime pour prendre part aux débats concernant son territoire et les sujets clefs de la cité. Ainsi le dernier tiers des membres des conseils de quartier a été tiré au sort à partir de la liste électorale ce jeudi 7 janvier. Décliné du principe de constitution des jurés d'assises, ce mode de sélection permet une meilleure représentativité des habitants de notre ville.

L'objectif est d'aller « chercher » des Annécien qui ne se serait pas spontanément présentés, 4 hommes et 4 femmes pour chaque quartier actuel. La liste électorale utilisée est celle arrêtée en date du 14 décembre 2020.

Chacune des personnes tirée au sort sera contactée individuellement par courrier postal courant janvier, afin de valider avec elle si elle confirme sa participation comme membre des conseils de quartier exploratoires pour cette année 2021. Cette procédure sera renouvelée jusqu'à ce que le nombre de membres issus de la liste électorale soit atteint.